

# **AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (L.181-10-1 du Code de l'Environnement)**

## **Demande d'autorisation environnementale, présentée par la société SAS AMÉNAGEMENT BLANQUEFORT SAINT EXUPERY, sur la commune de BLANQUEFORT**

Une consultation du public (dite consultation parallélisée) est organisée du **22 septembre 2025 au 22 décembre 2025** afin de recueillir l'avis du public sur la demande de la société SAS AMÉNAGEMENT BLANQUEFORT SAINT EXUPERY relative à un projet situé sur la commune de BLANQUEFORT au 10 rue Saint Exupéry.

*Le projet consiste en la création d'un parc d'activités destiné à un usage industriel, accueillant différents types de programmes. Le lot commun comprend l'ensemble des voiries assurant la desserte des lots privatifs depuis l'espace public, les espaces verts, les ouvrages de gestion des eaux pluviales (pour le lot commun uniquement) et les équipements collectifs nécessaires au fonctionnement du parc.*

*Le projet est soumis à évaluation environnementale (avec étude d'impact) et nécessite :*

- une autorisation au titre de la Loi sur l'Eau ;
- une demande de dérogation espèces protégées.

Le responsable du projet est la SAS AMÉNAGEMENT BLANQUEFORT SAINT EXUPERY dont le siège est 8 rue Henri ROCHEFORT 75017 PARIS (Chez Groupe AXDOM).

Les informations relatives au projet peuvent être demandées au représentant du maître d'ouvrage : Florian DELAS – AXDOM , joignable par mail : [fdelas@ax-dev.eu](mailto:fdelas@ax-dev.eu) et Madame Aline DEVIANNE, joignable par mail : [adevianne@conseil-ad.com](mailto:adevianne@conseil-ad.com), ou par courrier à l'adresse SAS AMENAGEMENT BLANQUEFORT SAINT EXUPERY 83 rue de la Boétie 75008 PARIS.

Les informations générales relatives à l'organisation de cette consultation du public peuvent être consultées sur le site internet des services de l'État en Gironde : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr), rubriques « Publications », « Publications-legales », « Enquetes-publiques-consultations-du-public-declarations-d-intention-decisions-examen-cas-par-cas », « Enquete-publique-Consultation-du-public-2025 ».

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, dont l'étude d'impact et son résumé non technique, des compléments et des avis des services consultés pendant toute la durée de la consultation, sur le site internet dédié à cette consultation : <https://www.registre-dematerialise.fr/6582>.

De plus, un accès gratuit au dossier est garanti par un ou plusieurs postes informatiques dans les points France Service du département, ainsi que dans le Hall de la Cité Administrative, 2 rue Jules Ferry, 33090 BORDEAUX (horaires 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00).

Toute personne peut obtenir consultation du dossier papier, exclusivement sur demande formulée dès le début de la consultation et au plus tard 4 jours ouvrés avant la fin de la consultation, auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (2 rue Jules Ferry, 33090 Bordeaux / [ddtm-speup-pcpe@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-speup-pcpe@gironde.gouv.fr)).

Un exemplaire papier du dossier sera mis à disposition du public en mairie de Blanquefort.

Par désignation du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 18 août 2025, Georgette PEJOUX, (urbaniste-retraîtée), est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour conduire la consultation du public et Hervé REDONDO (officier de gendarmerie retraité), est désigné en qualité de suppléant.

Les observations et propositions relatives au projet pourront être adressées par écrit, du 1<sup>er</sup> jour de la consultation (22 septembre 2025) et jusqu'à sa clôture (22 décembre 2025) à la commissaire enquêtrice soit :

- par voie électronique sur le site dédié via le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6582>
- par courrier (voie postale ou dépôt direct lors des permanences) adressée à l'attention de la commissaire enquêtrice, à la Mairie de BLANQUEFORT, (12 rue DUPATY 33290) ;

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou communiquées à la commissaire enquêtrice lors de ses permanences seront consultables dans la mairie de Blanquefort. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la consultation.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations **à la mairie de BLANQUEFORT**, le mardi 18 Novembre de 16 heures à 19 heures.

La commissaire enquêtrice organisera en présence du pétitionnaire, afin que celui-ci puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants, **deux réunions publiques** dans la **salle du Conseil Municipal de la Mairie de Blanquefort**, 12 rue DUPATY:

- réunion d'ouverture, le mercredi 01 octobre 2025 de 18h30 à 20h30 ;
- réunion de clôture, le mercredi 10 décembre 2025 de 18h30 à 20h30.

À la fin de la consultation du public, copies du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenues à la disposition du public pendant 1 an à la mairie de BLANQUEFORT, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'État de la Gironde [www.gironde.gouv.fr/](http://www.gironde.gouv.fr/).

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale. La décision prendra la forme d'un arrêté préfectoral éventuellement assorti de prescriptions ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Toute information relative à l'organisation de la consultation du public peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales et utilité publique.